



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 18.12.2020

Numéro de publication: HR02-1005052477

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Attolight SA, Ecublens (VD)

Attolight SA

(Attolight AG) (Attolight Ltd)

EPFL Innovation Park, building D

1015 Lausanne

Attolight SA, à Ecublens VD, CHE-114.129.563 (FOSC du 06.11.2020, p. 0/1005017356). Statuts modifiés le 25 novembre 2020. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 25 octobre 2010. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 825'473, divisé en 46'361 actions nominatives de type A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 75'000 actions nominatives de type B de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 84'541 actions nominatives de type C de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 435'318 actions nominatives de type D de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 184'253 actions nominatives de CHF 1, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision relative à l'octroi de droits de l'assemblée générale du 25 octobre 2010), par décision du 25 novembre 2020, pour le détail cf. statuts. Augmentation autorisée du capital-actions selon la décision d'autorisation du 23 octobre 2020. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 954'658, divisé en 46'361 actions nominatives de type A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 75'000 actions nominatives de type B de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 84'541 actions nominatives de type C de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 564'503 actions nominatives de type D de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 184'253 actions nominatives de CHF 1, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision d'autorisation de l'assemblée générale du 23 octobre 2020), par décision du 25 novembre 2020, pour le détail cf. statuts.

Registre journalier no 21030 du 15.12.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 217, Date: 06.11.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud